



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 06/12  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 23    Votants : 29    Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 20 MARS 2012

Affiché le : 23 MARS 2012

L'An deux mille douze, le quinze mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 8 mars 2012

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, BENHADJ, CASTAING, ESPINOSA, GUZOU, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

**PROCURATIONS**

M. SANCHEZ	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
Mme DECAMPS	à	Mme AUDIGUIER
Mme BELLION-ETIENNE	à	Mme GUZOU
M. MARQUIER	à	M. BEUILLE
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD

**Secrétaire de séance** : Mme Mélanie DURAND à été élue à l'unanimité

**OBJET : PERSONNEL - Création de poste d'Animateur Territorial**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'évolution statutaire de la carrière des agents communaux et suite à la réussite au concours, il convient de créer un poste d'Animateur Territorial à temps complet.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette création de poste.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- De créer un poste d'animateur territorial dans les conditions indiquées ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 15 mars 2012

Le Maire

Lysiane MAUREL

